



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

SNCF

Question écrite n° 41675

### Texte de la question

M. Daniel Poulou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'activité fret de la SNCF. Celle-ci est fortement concurrencée par la route et elle souffre d'un contexte économique difficile. Dans ce cadre-là, la décision vient d'être prise de cesser la desserte fret des gares de Biarritz et Saint-Jean-Pied-de-Port à partir du 13 juin prochain. Il souhaite qu'il puisse lui préciser les mesures qu'il compte proposer pour accompagner cette fermeture et les services logistiques étudiés à mettre en place, notamment pour les entreprises afin d'assurer leurs trafics depuis un autre site ferroviaire.

### Texte de la réponse

La situation très dégradée de l'activité fret de la SNCF a rendu nécessaire la mise en place d'un plan de redressement de ce secteur. L'objectif poursuivi est de rétablir d'ici à trois ans son équilibre économique et de lui redonner des bases saines de croissance. Ce plan repose sur une modernisation globale du fonctionnement de ce secteur, une amélioration de la productivité et doit être accompagné d'une politique commerciale reposant sur une analyse fine des trafics et une amélioration de la qualité de service offerte aux clients. Toutes ces mesures s'inscrivent dans une politique de développement du mode ferroviaire qui nécessite une phase d'assainissement des fondamentaux de cette activité. Pour accompagner ce plan de redressement de Fret SNCF, l'État s'est engagé, sous réserve de l'approbation de la Commission européenne, à fournir à la SNCF une aide en capital d'un montant de 800 millions d'euros qui sera répartie sur les trois années à venir. En raison de mesures qui sont mises en oeuvre pour restaurer la compétitivité du fret ferroviaire, la SNCF est donc conduite à réorganiser, voire renoncer à certains courants de trafic. C'est dans ce contexte que se situe la décision prise par la SNCF de cesser la desserte fret des gares de Biarritz et de Saint-Jean-Pied-de-Port. Des contacts préalables ont été pris en temps voulu par la SNCF avec les entreprises concernées par ces mesures afin d'étudier la solution logistique la plus performante à mettre en place pour assurer leur trafic depuis un autre site ferroviaire tel que Bayonne ou Hendaye. Enfin, l'arrêt de la desserte de la gare de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Biarritz ne signifie pas la fermeture de la ligne au trafic de manière définitive. Selon l'évolution des marchés du fret, les points de desserte existants pourront être remis en service, le cas échéant.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Poulou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41675

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2004, page 4387

**Réponse publiée le :** 24 août 2004, page 6656